



Commune de  
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 17 juillet 2023

Au Conseil général  
de et à  
1358 Valeyres-sous-Rances

**Annexe au préavis no 15/23 relative au Bilan et comptes de fonctionnement 2022**

**Remarques générales :**

L'excédent de revenu pour 2022 est de **CHF 29'499.50** alors qu'un excédent de 12'390.00 était budgétisé.

Avant l'attribution aux réserves 2820.17 « Travaux Futurs », un excédent de **CHF 229'499.50** ressortait des comptes 2022.

Les différences avec les budgets 2022 sont pour ARAS CHF **-6'230.00** ; AJOVAL CHF **-39'623.78**, ASIOR CHF **-14'065.00**.

**Domaines autofinancés :**

<b>Réseau d'égouts et d'épuration :</b>		
<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Taux de couverture</b>
CHF 129'482.95	CHF 108'182.95	<b>84 %</b>
	2021	<b>74 %</b>
<b>Services des eaux :</b>		
CHF 90'424.15	CHF 84'657.50	<b>94%</b>
	2021	<b>84%</b>
<b>Ordures ménagères :</b>		
CHF 74'298.10	CHF 76'729.15	<b>103%</b>
	2021	<b>79%</b>

Pour le Réseau d'égouts et d'épuration, un montant de **CHF 21'300.-** a été activé sur le compte 1820.20 Avances « réseaux égouts épurations ». Afin de financer les entretiens des collecteurs EU et ou EC, la taxe annuelle prévue à l'article 44 du Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, accepté le 15 décembre 2004 et son annexe acceptée, le 17 novembre 2020, sera activée. Dès lors, le montant récolté permettra de couvrir ce montant dans les années à venir. Les impôts ne participeront ainsi plus à financer ce domaine conformément aux exigences légales.

Pour le Services des eaux, un prélèvement de **CHF 5'766.65** a été effectué sur les fonds de réserve 2820.04 « service des eaux », afin d'équilibrer ce domaine.

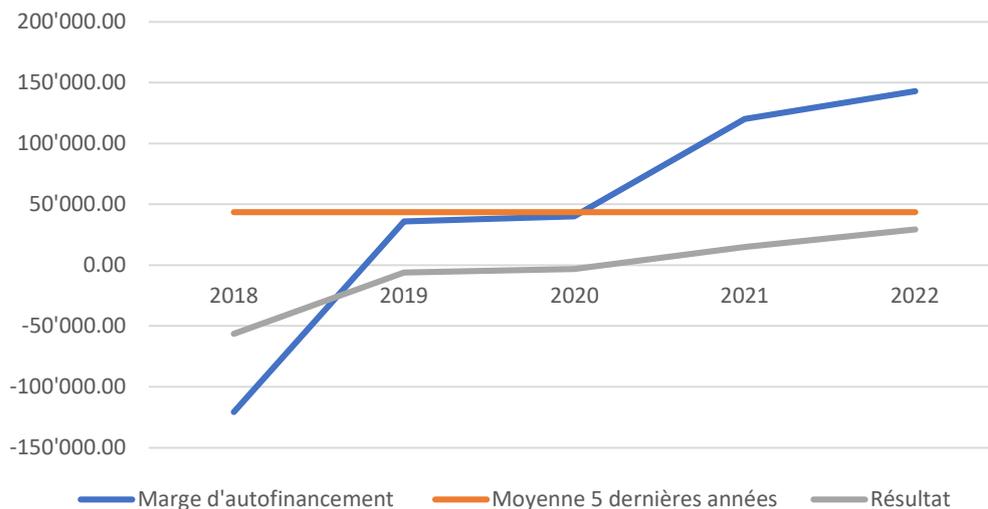
Pour les ordures ménagères, une attribution de **CHF 2'431.05** aux fonds de réserve 2820.09 « gestion des déchets » a été effectué.

Marge d'autofinancement 2022, après épuration des comptes : CHF 143'021.00

### Evolution Marge autofinancement 2018-2022

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Marge d'autofinancement	-120'509.89	35'895.26	40'144.26	120'218.22	143'021.00
Moyenne 5 dernières années	43'753.77	43'753.77	43'753.77	43'753.77	43'753.77
Résultat	-56'261.30	-6'177.94	-3'129.05	15'037.11	29'499.50

Evolution MAF et Résultats 2018-2022



Pour soutenir un niveau d'endettement maximal de 4 millions (Préavis 5/21 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2022), notre commune doit être capable de dégager une marge d'autofinancement moyenne de CHF 133'400.- (Capacité d'endettement souhaitée ou dette (nette) / 30). Actuellement, la moyenne des 5 dernières années est de CHF 43'753.77 (2017-2021 **-480.60**).

## I. BILAN

### Disponibilités

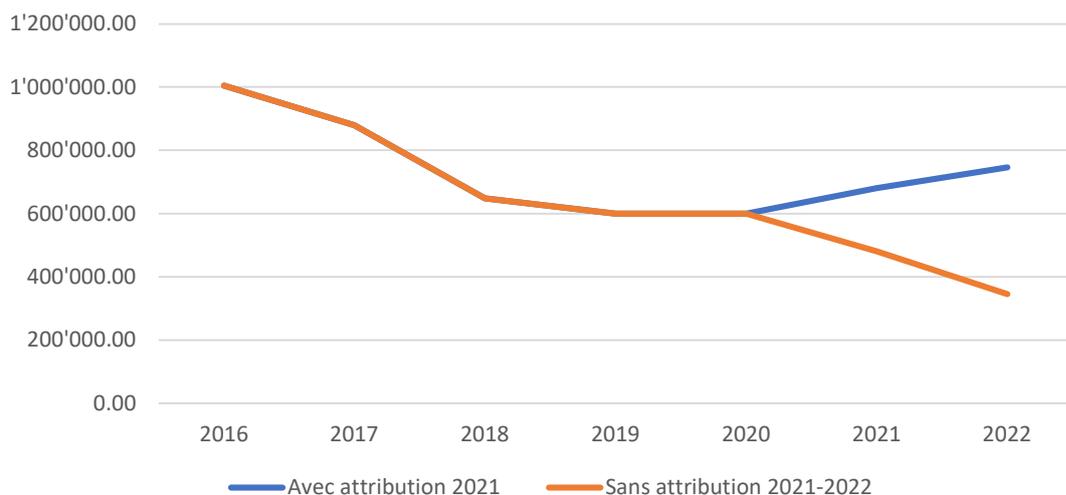
Elles s'élèvent à **CHF 1'540.951.28** en augmentation de **CHF 101'410.15** par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Fonds de réserve

Ce poste a augmenté de CHF 54'383.75 pour passer de CHF 1'206'718.95 à CHF 1'261.102.70. Les réserves sont couvertes intégralement par des liquidités. Cette augmentation est due à un bon résultat 2022.

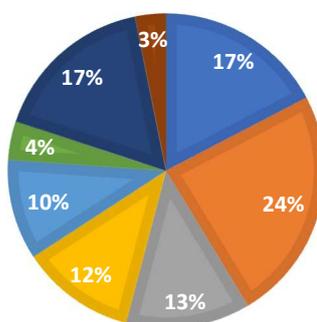
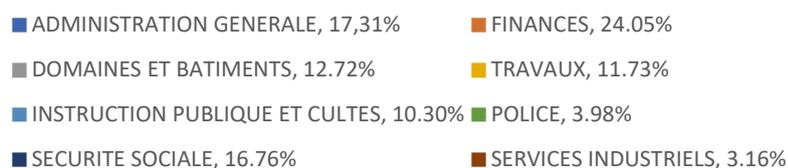
Travaux Futurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Avec attribution 2021-2022	1'004'696.60	879'196.60	647'725.35	600'000.00	600'000.00	680'005.15	745'905.15
Sans attribution 2021-2022	1'004'696.60	879'196.60	647'725.35	600'000.00	600'000.00	480'005.15	345'905.15

## Evolution fonds de réserves "travaux futurs" 2016-2022

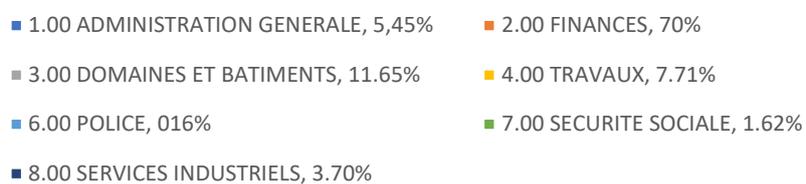


## II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

### CHARGES 2022



### PRODUITS 2022



## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 110 Administration

#### 102.300.00 Salaires et vacations des Municipaux (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	80'693.34
Au budget 2022 adopté	CHF	63'000.00
Augmentation	CHF	17'693.34

Cette augmentation est liée à la préparation, la mise en place des différents projets (déchetterie, projet informatique) à la correction de la comptabilité 2021 et l'accompagnement et formation de la nouvelle boursière.

#### 102.306.00 Indemnisations et remboursements de frais (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	3'086.70
Au budget 2022 adopté	CHF	2'000.00
Augmentation	CHF	1'086.70

Cette augmentation s'explique par le remboursement des kilomètres effectués pour des visites liées à la préparation du projet déchetterie.

#### 110.301.00 Salaire du personnel (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	202'066.36
Au budget 2022 adopté	CHF	175'000.00
Augmentation	CHF	27'066.36

Cette augmentation est liée au fait que les salaires des collaborateurs communaux (sauf ceux de la déchetterie) figurent dans ce compte. Dès lors, les comptes 352.301.00 (Salaires Intendant - Grande salle, budget 22 CHF 3'500.-) 353.301.00 (Salaires conciergerie – Collège, budget 22 CHF 21'000.-) 354.301.00 (Salaires conciergerie -Eglise, budget 22 CHF 2'000.-) n'ont pas été chargés (total budget 22 CHF 26'500.-). Par contre, les comptes de produit 390.01 de Grande-salle, Collège et Eglise ont été chargés des montants correspondants. Cette façon de faire permet de calculer et vérifier plus facilement les charges sociales

De plus, cette augmentation est due également aux frais liés à l'engagement de deux personnes, afin de rétablir la situation dans la comptabilité 2021 de la commune et de former la nouvelle boursière.

Il est à noter que ce compte s'élevait à CHF 204'148.76 en 2021. De plus, la Municipalité a dû faire un effort salarial, afin de trouver une nouvelle boursière. Par soucis d'égalité, elle a également adapté la rétribution de la secrétaire.

#### 110.304.00 Caisse de pension (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	17'486.65
Au budget 2022 adopté	CHF	25'000.00
Diminution	CHF	7'513.35

La Municipale a atteint le seuil minimal obligeant de cotiser à la LPP. Elle bénéficie des mêmes conditions que les collaborateurs, à savoir, elle cotise dès le 1<sup>er</sup> franc. Il n'y a pas de déduction de coordination. De plus, ce poste a été surestimé lors de l'établissement du budget 2022.

### **110.305.00 Assurances accidents et maladie (comptes de charge)**

Au compte 2022	CHF	7'846.74
Au budget 2022 adopté	CHF	6'000.00
Augmentation	CHF	1'846.74

Après avoir constaté une inégalité de traitement envers son personnel, la Municipalité a décidé d'offrir à tout le personnel la part relative à l'accident non professionnel.

Avec ces modifications, la commune offre des bonnes conditions sociales à tout son personnel.

Il est à noter que ce compte s'élevait à CHF 8'483.59 en 2021.

### **110.309.00 Autres charges**

Au compte 2022	CHF	13'762.85
Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
Augmentation	CHF	3'762.85

Cette augmentation est liée à la location de matériel pour la présentation du PACOM CHF 600.00, aux frais de formation pour la boursière auprès de l'UCV CHF 1'100.00 et pour les annonces de recherche de tenancier pour la Vieille Auberge et d'une nouvelle boursière CHF 1'200.00 environ.

### **110.317.00 réceptions, manifestations (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	8'202.70
Au budget 2022 adopté	CHF	7'000.00
Augmentation	CHF	1'202.70

Cette augmentation s'explique par le fait que la fête du 1<sup>er</sup> août a rencontré un grand succès CHF 3'526.55. Le montant de la tirelire CHF 347.- a été versé sur ce compte. En 2018 et 2020, cette fête avait coûté entre CHF 1'200.00 et CHF 1'500.00.

### **110.365.00 Aides et dons (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	5'106.85
Au budget 2022 adopté	CHF	3'900.00
Augmentation	CHF	1'206.85

Cette augmentation s'explique par le don effectué pour le soutien de CHF 1'000.00 à la sortie du livre d'Anne-Lise Ravey « Chère Comtesse-de Katmandou à Valleyres ». Ce don n'était pas prévu au budget.

### **110.431.00 Recettes diverses (permis de construction + autorisation) (compte de produit)**

Au compte 2022	CHF	3'702.30
Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
Diminution	CHF	-6'297.70

Ce poste a été manifestement surestimé.

### 110.490.01 Imputation interne, frais du personnel (compte de produit)

Au compte 2022	CHF	140'616.40
Au budget 2022 adopté	CHF	114'700.00
Augmentation	CHF	25'916.40

Cette augmentation est due à l'imputation des salaires du personnel dans les comptes des bâtiments concernés 352.390.01 (imputation interne, frais de personnel – Grande salle CHF 18'000.00), 353.390.01 (imputation interne, frais de personnel – Collège CHF 31'273.15), 354.390.01 (imputation interne, frais de personnel – Eglise CHF 1'000.00). (voir également explication pour le compte 110.301.00).

### 180 Transports publics

#### 180.352.00 Etat de Vaud, particip. Aux lignes régionales (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	44'013.50
Au budget 2022 adopté	CHF	48'764.00
Diminution	CHF	4'750.50

En juin 2022, le parlement fédéral a accepté le crédit supplémentaire formulé par l'Office fédéral des transports, permettant ainsi de financer la part légale de la Confédération pour l'intégralité des besoins en indemnités du trafic régional avec fonction de desserte pour l'année 2022 (hausse ponctuelle de la quote-part cantonale) ; ceci explique plus de la moitié de la différence par rapport à l'information budgétaire 2022. Le solde de la différence s'explique par les indemnités finalement conventionnées avec les entreprises de transport, plus basses que planifiées.

#### 180.352.07 Convention intercommunale Vente carte journ. CFF (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	0.00
Au budget 2022 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	0.00

Ce poste n'a pas été prévu dans le budget 2022. Il correspond à la mise en place, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, de la « Convention Intercommunale pour la vente de cartes journalières CFF ». Notre commune participe au financement de la perte. En 2022, le déficit total s'élevait à CHF 1'942.81. La commune d'Orbe a décidé de ne pas répartir ce montant et de le prendre entièrement à sa charge.

## 2. FINANCES

### 210 Impôts

Au compte 2022	CHF	1'671'554.68
Au budget 2022 adopté	CHF	1'515'800.00
Augmentation	CHF	155'754.68

Il est à relever que pour le financement d'une part des dépenses sociales, les impôts conjoncturels communaux sont pris en compte. Ces prélèvements conjoncturels sont des transferts financiers calculés sur la base des revenus d'impôts dit « irréguliers ». Il s'agit de recettes fiscales dont l'architecture ne garantit pas un revenu chaque année. Dans le système péréquatif, ces prélèvements se font sur les postes 210.404.00 droits de mutation et 210.441.00 impôts sur les gains immobiliers et sur l'impôt sur les successions et donations. Ces derniers représentent 50% des montants des comptes indiqués. De plus, il est de 30% sur le poste 210.441.01 impôts sur les frontaliers (Art 3. de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) Impôts conjoncturels).

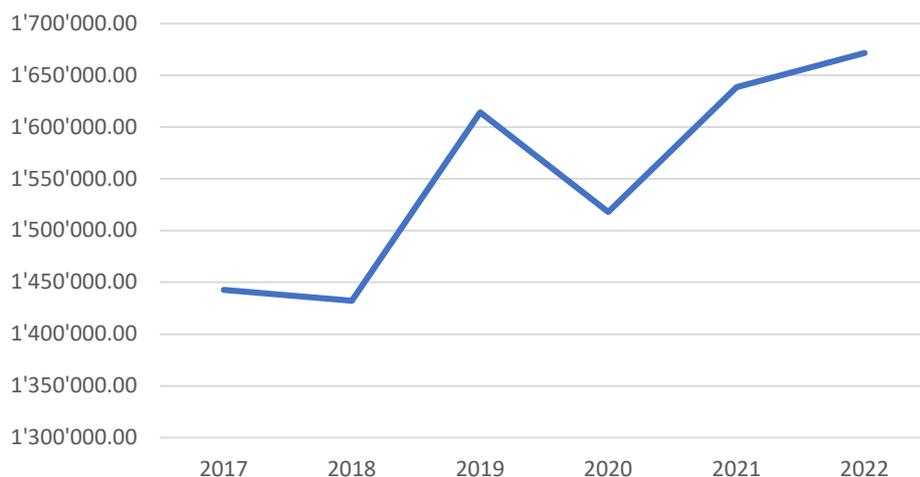
## Impôts alimentant notre participation à la cohésion sociale

		Comptes 2022	Prélèvements conjoncturels
210.404.00	Droits de mutations	CHF 22'840.15	CHF 11'420.00
210.441.00	Impôts sur les gains immobiliers	CHF 0.00	CHF 0.00
210.441.01	Impôts sur les frontaliers	CHF 28'645.15	CHF 8'594.00

### Evolution de tous les impôts des 5 dernières années

2017	2018	2019	2020	2021	2022
1'442'795.46	1'432'367.03	1'614'039.53	1'518'046.02	1'638'465.17	1'671'554.68

### Evolution de tous les impôts



#### 210.400.00 Impôt sur le revenu + prestations en capital PP (compte de produit)

Au compte 2022	CHF	1'232'066.53
Au budget 2022 adopté	CHF	1'150'000.00
Augmentation	CHF	82'066.53

Ce montant s'explique par l'augmentation du taux d'imposition à 71%. Dorénavant, nous pouvons nous attendre à une entrée à la hauteur de CHF 1'200'000.00, si le taux d'imposition reste inchangé.

#### 210.400.01 Impôt sur la fortune PP (compte produit)

Au compte 2022	CHF	177'129.32
Au budget 2022 adopté	CHF	154'000.00
Augmentation	CHF	23'129.32

Un rattrapage sur 2021 explique une partie de cette différence. A l'avenir, nous pouvons raisonnablement nous attendre à une entrée de CHF 160'000.00.

#### 210.401.01 Impôt sur le bénéfice PM (compte produit)

Au compte 2022	CHF	31'026.65
Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
Augmentation	CHF	21'026.65

Cette augmentation est due à un rattrapage 2020.

#### **210.404.00 Droits de mutation (compte produit)**

L'entrée des impôts sur les droits de mutation présente une augmentation de CHF 12'840.15 par rapport au budget 2022. Cet impôt n'est pas maîtrisable et dépend des transactions immobilières effectuées durant l'année.

#### **210.411.00 Concession-redevance Romande Energie (compte de produit)**

Au compte 2022	CHF	18'212.20
Au budget 2022 adopté	CHF	16'000.00
Augmentation	CHF	2'212.20

L'indemnité communale versée par la Romandie Energie liée à l'usage du sol pour la distribution de l'électricité se monte à 0.007 CHF / kWh. L'assiette fiscale est définie par le nombre de kWh sur le territoire de la commune. Le nb de kWh a été sous-évalué.

#### **210.451.00 Compensation RFFA (Régime fiscal et financement de l'AVS) (compte de produit)**

Au compte 2022	CHF	3'402.01
Au budget 2022 adopté	CHF	3'000.00
Augmentation	CHF	402.01

Ce montant correspond à la compensation financière accordée par l'état pour atténuer les effets de la RFFA (anciennement RIE III).

### **220 Finances**

#### **220.322.01 Rendements négatifs des capitaux (compte de charge)**

Le montant est de CHF 2'617.73 alors qu'en 2021, il s'élevait à CHF 1'693.68.

#### **220.352.01 EtatCom, Décompte final péréquation, solde année précédente (compte de charge)**

Au moment du bouclage, le montant encore à payer relatif à la péréquation directe pour l'année 2021 a été surestimé. Il avait été prévu un solde de CHF 21'000.- alors que le montant réel dans le décompte final est de CHF 7'635.00. Dès lors le compte présente un solde négatif de CHF **-13'365.00**.

#### **220.352.02 EtatCom, décompte de péréquation – Estimation (compte de charge)**

Selon nos estimations, un solde de CHF 84'372.00 devait être encore payé pour 2022. Or, le décompte final, reçu fin juin, indique un solde de CHF 81'902.00

<b>Péréquation intercommunale 2022</b>	
Alimentation fonds	CHF 426'288.00
Retours fonds	CHF -220'755.00
Dépenses thématiques	CHF -70'390.00
<b>Coût net de la péréquation intercommunale</b>	<b>CHF 135'143.00</b>

Ce montant correspond à 6 points d'impôts 2022.

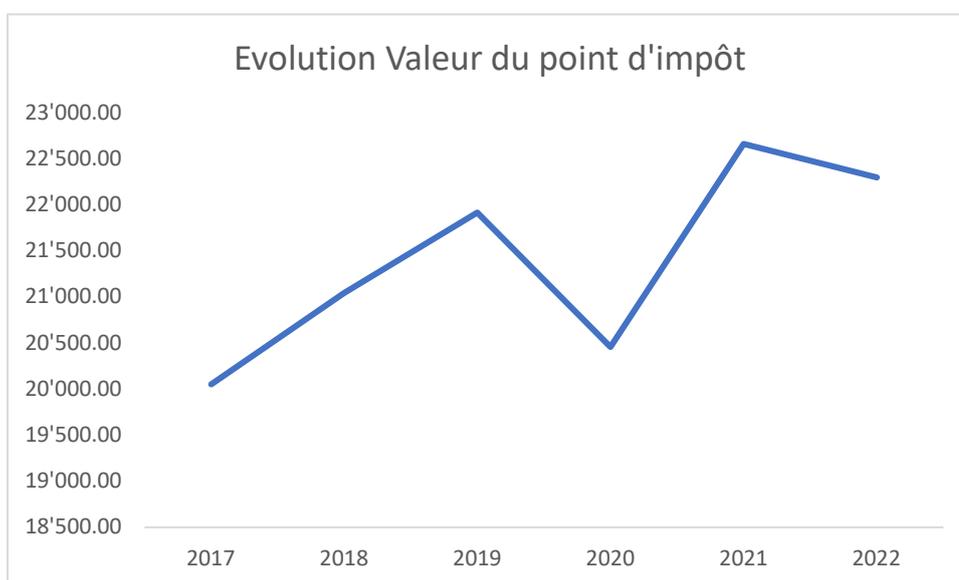
En 2021, le coût net de la péréquation intercommunale s'élevait à CHF 144'594.00 (6,4 points d'impôts 2021).

**Evolution du coût net de la péréquation selon les décomptes finaux du canton :**



**Valeur point d'impôts :**

2018 : 21'043.00    2019 : 21'916.00    2020 : 20'456.00    2021 : 22'664.00    2022 : 22'297.00



**230.380.00    Attr.fds de réserve pour travaux futurs – Estimation (compte de charge)**

Cette attribution de CHF 200'000.00 est due au bon résultat comptable.

### **3. DOMAINES ET BATIMENTS**

#### **320.313.01 Achats de bois (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	12'976.70
Au budget 2022 adopté	CHF	1'200.00
Augmentation	CHF	11'776.70

Cette augmentation est due à la demande de bois de feu exceptionnelle liée à la crise énergétique. Les produits de la vente sont enregistrés dans le compte 320.435.00 Ventes de bois (service et feu).

#### **320.314.02 Exploitation, façonnage, débardage (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	16'468.05
Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
Augmentation	CHF	6'468.05

Les coûts d'exploitation ont été plus onéreux que prévu (Equifor CHF 14'333.05 et épareuse CHF 2'135.00)

#### **320.436.00 Remboursements de tiers (compte de produit)**

Au compte 2022	CHF	16'678.87
Au budget 2022 adopté	CHF	1'000.00
Augmentation	CHF	16'352.04

Cette augmentation est due à la bonne surprise liée aux produits relatifs à l'exploitation forestière, essentiellement aux produits TETROU.

### **35 Bâtiments**

#### **352 Grande Salle**

#### **352.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	15'918.50
Au budget 2022 adopté	CHF	10'000.00
Augmentation	CHF	5'918.50

Cette augmentation est due à l'envolée des coûts du mazout de chauffage.

#### **352.314.01 Entretien du bâtiment + installations fixes (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	49'156.80
Au budget 2022 adopté	CHF	45'000.00
Augmentation	CHF	4'156.80

Ce compte comprend les rénovations urgentes prévues dans le budget, à savoir : étanchéité de la toiture plate CHF 25'815.45, installation d'un portail métallique CHF 4'444.05, remplacement de la porte de secours de la Salle des sociétés CHF 4'700.-. La réfection de la porte d'entrée n'a pas eu lieu. Par contre, la citerne à mazout a dû être révisée pour un coût de CHF 8'691.00, les luminaires ont dû être vérifiés pour un montant de CHF 1'070.00, le séparateur de graisse a été vidangé CHF 1'635.00.

### **352.480.00 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs" (compte de produit)**

Conformément au budget 2022, un prélèvement de CHF 34'950.00 (CHF 25'815.45+ CHF 4'444.05+ CHF 4'700.00) a été effectué sur le fonds de réserve.

## **353 Collège**

### **353.313.00 Achat fournitures, produits d'entretien (compte de charges)**

Au compte 2022	CHF	2'779.80
Au budget 2022 adopté	CHF	1'000.00
Augmentation	CHF	1'779.80

Ce compte a manifestement été sous-estimé.

### **353.314.00 Entretien du bâtiment (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	22'890.90
Au budget 2022 adopté	CHF	26'600.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-3'109.10</b>

Ce compte comprend les rénovations prévues au budget, à savoir : pose d'un garde-corps à l'entrée du bureau communal CHF 856.00, remplacement de deux fenêtres CHF 1'500.-, réfection de la cour d'école CHF 16'085.00.

#### **353.314.02 Entretien des classes (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	6'238.00
Au budget 2022 adopté	CHF	12'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>5'762.00</b>

Cette diminution est due au fait qu'une autre entreprise a été sollicitée afin de réaliser les travaux pour le câblage des tableaux électriques. Le montant exigé était bien inférieur à la première offre.

#### **353.314.03 Entretiens des bureaux (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	3'345.00
Au budget 2022 adopté	CHF	500.00
Augmentation	CHF	2'845.00

Les luminaires défectueux de la salle de municipalité ont été changés pour un montant de CHF 2'800.00. De plus, le guichet du bureau communal a été réaménagé pour un montant de CHF 545.00.

### **353.436.00 Remboursement de tiers (compte de produits)**

Au compte 2022	CHF	6'150.00
Au budget 2022 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	6'150.00

Les frais d'installation électrique pour les tableaux interactifs posés dans les classes ont été intégralement pris en charge par l'ASIOR.

### **353.480.00 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs"(compte de produit)**

Conformément au budget, pour financer la réfection de la cour d'école, un prélèvement de CHF 16'080.00 a été effectué sur le fonds de réserve.

### **357 Hangar**

#### **357.311.00 Achat mobilier et matériel (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	2'875.60
Au budget 2022 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	2'875.60

Cette augmentation s'explique par l'achat d'une génératrice et de sa bâche.

#### **357.313.00 Achat fournitures, produits entretien (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	1'093.30
Au budget 2022 adopté	CHF	500.00
Augmentation	CHF	593.30

Cette augmentation est due au fait qu'une facture de CHF 400.00 aurait dû être imputée sur le compte 352.314.00 Entretien divers + produits de nettoyage.

### **358 La Vieille Auberge**

#### **358.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	3'979.15
Au budget 2022 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	3'979.15

La création de l'UAPE nous oblige à gérer le chauffage du bâtiment et à refacturer aux différents locataires. Du mazout a été livré et payé. La facturation s'effectuera rétroactivement en 2023 pour 2022 et sera comptabilisé sur le 358.435.00. La Municipalité a eu besoin d'un peu de recul sur les charges, afin de définir le mode de facturation.

#### **358.314.02 Entretien du bâtiment (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	57'176.85
Au budget 2022 adopté	CHF	66'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-8'823.15</b>

Ce compte comprend les rénovations prévues dans le budget, à savoir : CHF 15'976.80 pour l'adaptation de la chaudière (changement du brûleur, obligation de passer à l'éco fuel en 2022), pour la séparation des consommations des charges CHF 2'787.65.-, solde travaux UAPE CHF 320.00. La création des vestiaires prévue en 2021 avait pris du retard. Le solde du coût de ces travaux est reporté en 2022 soit CHF 35'248.90. A la suite de l'effraction de la Vieille Auberge en décembre 2021, une nouvelle porte avait été commandée. Un acompte de CHF 1'475.00 a été réglé sur 2021 et le solde du même montant a été payé en 2022. Le remboursement par l'assurance moins la franchise a été comptabilisé sur le compte **358.436.01 Remboursement de tiers**. Le solde concerne des entretiens courants.

#### **358.427.00 Location restaurant + UAPE (compte de produit)**

Au compte 2022	CHF	50'000.00
Au budget 2022 adopté	CHF	54'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-4'000.00</b>

Le loyer de janvier 2022 a été comptabilisé sur 2021. Cette erreur n'avait pas été remarquée, lors du bouclage 2021. De plus, la Municipalité a offert un loyer aux tenanciers de La Vieille Auberge en compensation des charges de chauffage et électricité pris en charges en 2021 (pas de compteurs séparés).

#### **358.436.01 Remboursement de tiers (compte de produit)**

Voir 358.314.02 Entretien du bâtiment (compte de charge)

#### **358.480.03 Prélèvements de réserve "travaux futurs" (compte de produit)**

Au compte 2022	CHF	54'330.00
Au budget 2022 adopté	CHF	60'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-5'670.00</b>

Conformément au budget un prélèvement aux fonds de réserve "travaux futurs", pour création UAPE CHF 320.00 ; aménagement local vestiaire au restaurant CHF 35'248.90; adaptation de la chaudière CHF 15'976.80, séparation des consommations des charges CHF 2'787.65, a été effectué.

### **4. TRAVAUX**

#### **430 Routes**

##### **430.311.01 Véhicules (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	7'247.65
Au budget 2022 adopté	CHF	15'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-7'752.35</b>

Le prix de la nouvelle sableuse est de CHF 6'687.65 bien inférieur au montant prévu. De plus, un souffleur a été acquis pour un montant de CHF 560.00.

##### **430.314.02 Entretien et réparation des routes (compte de charge)**

Le surfacage de la route d'Orbe a coûté CHF 28'748.35.

##### **430.315.05 Véhicules (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	11'799.85
Au budget 2022 adopté	CHF	5'000.00
<b>Augmentation</b>	<b>CHF</b>	<b>6'799.85</b>

Le tracteur a nécessité un service CHF 2'893.50. De plus, les pneus ont été changés CHF 3'545.35. Ces coûts n'ont pas été prévus dans le budget.

#### **430.480.01 Prélèvement s/fds de réserve routes (compte de produit)**

Ce poste comprend les prélèvements de :

CHF 7'000.00 pour l'amortissement des travaux sur la Route du Manoir (**2820.12 amortissements routes**)

CHF 28'740.00 pour la réfection de la route d'Orbe ( ! **2820.17 réserves travaux futurs !**)

La modification promise des comptes en 2022 n'a pas été effectuée. Mille excuses !

#### **440 Parcs, promenades, cimetière**

##### **440.314.00 Entretien fontaines, parcs, cimetière (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	8'459.40
Au budget 2022 adopté	CHF	7'000.00
Augmentation	CHF	1'459.40

Ce compte comprend, entre autres, la réfection de la fontaine de Champ-Thélin CHF 4'339.00, l'achat de fleurs CHF 1'699.00, entretien de la place de jeu CHF 1'083.95, le remplacement des plaquettes du jardin du souvenir CHF 628.00 et la creuse d'une fosse CHF 485.00. Les deux dernières dépenses n'ont pas été planifiées au budget.

##### **440.435.00 Facturation diverse à des tiers (compte de produit)**

Plusieurs achats effectués par la commune ont été refacturés aux bénéficiaires (plaquettes entreprises sur la place du village, frais inhumation, piquets SIAERV).

#### **451 Ordures ménagères**

Le résultat positif de ce poste s'explique par le fait qu'il n'y a plus l'amortissement de l'achat de la benne compacteuse (préavis 16/12) et que les produits ont été plus importants que planifiés. Pour la première fois, un solde positif a été porté sur le fond de réserve « ordures ménagères ». Cependant, si nous retirons le produit exceptionnel (retour Strid à la suite d'une erreur de facturation en 2020), il n'y a plus rien à mettre en réserve !

##### **451.314.00 Entretien déchetterie (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	6'377.10
Au budget 2022 adopté	CHF	2'000.00
Augmentation	CHF	4'377.10

Cette augmentation est la conséquence de la réparation du système de pesage de la benne à ordures CHF 3'957.60 et la réparation d'une benne CHF 2'410.55.

##### **451.434.01 Taxes forfaitaires (compte de produit)**

L'augmentation du montant encaissé pour la taxe forfaitaire s'explique par la facturation de **toutes** les entreprises (+36) de Valeyres.

##### **451.435.00 Facturation diverses à des tiers (compte de produit)**

Les dépôts directs à la STRID (2020-2021-2022) ont été facturés.

#### **451.436.00 Remboursement de tiers (compte de produit)**

La STRID a remboursé la commune à la suite d'une surfacturation CHF 2'039.15 en 2020. De plus, les retours verre et ferraille sont plus élevés qu'estimés.

#### **460 Réseau d'égouts et d'épuration**

##### **460.352.00 Part à l'association AIVM (compte de charge)**

Au compte 2022	CHF	99'975.00
Au budget 2022 adopté	CHF	95'500.00
Augmentation	CHF	4'475.00

Cette différence est due au fait que la taxe de CHF 155.- a été calculée sur 615 équivalents habitants au lieu de 645.

##### **460.319.00 Impôts & taxes (TVA) (compte de charge)**

Le montant de la TVA forfaitaire (2,8%) liée à l'épuration s'élève à CHF 3'029.10

##### **460.381.00 Attribution aux fonds de réserve « égouts & épurations » (compte de charge)**

Le montant de CHF 21'300.- devra être amortis par les taxes, dès 2024.

##### **460.434.01 Taxes de raccordement (compte de produit)**

Un rattrapage de la facturation a été effectué.

##### **460.434.02 Taxes annuelles (compte de produit)**

Avec le nouveau logiciel, personne n'échappe à la taxe annuelle. De plus, des entreprises qui ne recevaient pas la taxe ont été facturées.

## **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

#### **510 et 520 Enseignement primaire et secondaire (comptes de charge)**

Au compte 2022	CHF	291'736.00
Au budget 2022 adopté	CHF	305'801.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>-14'065.00</b>

Cette diminution est due, en partie, à la baisse des élèves de notre commune scolarisés (87 en 2022 et 91 en 2021). De plus, le coût des transports ont été moins importants que prévus. Les charges scolaires 2022 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles primaires et secondaires. Ces charges s'élèvent à CHF 183'106.80 (budget 2022 CHF 198'965.00) pour le primaire et CHF 108'629.20 (budget 2022 CHF 106'836.00.-) pour le niveau secondaire. La participation aux frais de transport est de CHF 69'690.61 (2021 CHF 77'747.-) pour les deux cycles.

## 6. POLICE

### 610 Corps de police

#### 610.351.02 Etat de Vaud, Décompte final Réforme policière, estimation

La facture policière était estimée à CHF 64'621.00. Le décompte final précise que le montant sera de CHF 68'106.00.

### 650 Défense contre l'incendie

#### 650.314.00 Entretien réseau et matériel (Sicli) + Borne hydrante

Le montant CHF 3'000.00 porté sur le compte 650.311.00 Achat équipement et matériel était prévu dans le compte 650.314.00.

#### 650.352.00 Part au Centre de renfort (compte de charges)

Au compte 2022	CHF	18'389.00
Au budget 2022 adopté	CHF	20'280.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>1'891.00</b>

Cette diminution s'explique par un retour d'acompte 2021.

#### 650.390.00 Imputation interne, part. au réseau d'eau potable (compte de charges)

Cette charge n'a pas été prévue sur le budget 2022. Il s'agit de la participation 2022 à la défense incendie au réseau d'eau potable. Montant forfaitaire toujours imputé.

### 660 Protection civile

#### 660.351.00 Parts au canton (ORPC) (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	10'642.98
Au budget 2022 adopté	CHF	11'500.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>857.02</b>

Cette diminution s'explique par le retour d'excédent 2021.

## 7. SECURITE SOCIALE

### 710 Service social

#### 710.351.01 ARAS, Association Régional d'action sociale (compte de charge)

#### 710.351.04 AJOVAL (Accueil de jour des enfants) (compte de charge)

Il est très difficile à l'ARAS et l'AJOVAL d'estimer précisément les montant des budgets. Les communes préfèrent les bonnes surprises que les mauvaises !

### 710.351.05 UAPE Unité d'accueil pour écoliers (compte de charge)

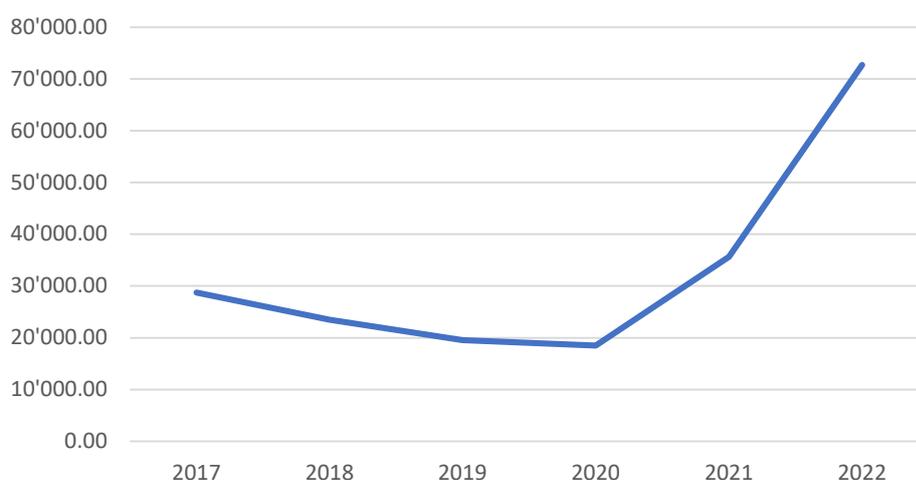
Au compte 2022	CHF	72'694.60
Au budget 2022 adopté	CHF	60'000.00
Augmentation	CHF	12'694.60

Cette augmentation correspond à la garantie de déficit de la commune pour Les Renardeaux CHF 47'756.60 et notre consommation pour Ste Claire CHF 24'938.00.

#### Evolution du montant des coûts UAPE à la charge de la commune

2017	2018	2019	2020	2021	2022
28'731.52	23'457.80	19'529.57	18'506.03	35'600.53	72'694.60

#### Evolution coûts UAPE



### 710.480.00 Prélèvement sur fonds de réserve création UAPE

Le montant de CHF 30'400.- n'aurait pas dû être porté au budget 2022 de la commune. En effet, les comptes des UAPE sont tenus par l'AJOVAL. Le subsiste est versé à l'AJOVAL qui l'impute sur la comptabilité de l'UAPE Les Renardeaux.

## 720 Prévoyance sociale

### 720.451.06 Etat de Vaud - Décompte final facture sociale, estimation (compte produit)

Lors de l'estimation de la facture sociale 2022, un montant de CHF 325'893.00 a été prévu. Il n'avait pas été tenu compte du changement du taux d'imposition à 71%. Cependant, le décompte final 2022 reçu, en juin 2022, présente un retour de CHF 45'971.00 (estimation dans les comptes CHF 46'158.00). Le montant à la charge de la commune pour la cohésion sociale est de CHF 279'943.00.

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 810 Service des eaux

#### 810.314.00 Entretien des raccordements & extension du réseau d'eau de pluie (compte de charge)

Au compte 2022	CHF	15'424.35
Au budget 2022 adopté	CHF	5'000.00
Augmentation	CHF	10'424.35

Ce poste a été sous-estimé. Des réparations urgentes ont dû être effectuées sur une conduite Bornand – Kaenel à la rue du village pour un montant total de CHF 11'164.00.

#### 810.481.03 Prélèvement fonds de réserve eau (compte de produit)

Au compte 2022	CHF	5'766.65
Au budget 2022 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	5'766.65

Cette augmentation est liée au prélèvement de CHF 5'766.65, afin d'équilibrer les comptes 810 Service des eaux. (Loi sur la distribution de l'eau, LDE, art. 14 ch. 4 et 5)

### 830 Service du gaz

#### 830.411.01 Concession-redevance Gaz (compte de produit)

Au compte 2022	CHF	16'521.25
Au budget 2022 adopté	CHF	36'000.00
<b>Diminution</b>	<b>CHF</b>	<b>19'478.75</b>

La rétrocession d'Urba Gaz a été surévaluée. Il y a 68 compteurs au 31.12.2021. Le volume de gaz vendu était en 2021 de 2'179'216 kWh au prix de CHF 0.0824. Le prix de revient est de 0.07486 CHF/kWh. Nous touchons la différence entre le prix vendu et le prix de revient soit 0.00754 CHF/kWh (0,011315 CHF/KWH en 2020)

*Municipale responsable : Anne Baumann*